

Arrêté n° AA-2019-14 du 29 octobre 2019  
abrogeant l'arrêté n°AA-2019-02 du 18 janvier 2019 portant délégation de signature financière  
de M. Yves NADOT

## Le Directeur de l'ISAE-ENSMA

Vu le code de l'éducation ;  
Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion financière et comptable ;  
Vu le décret n° 2016-1782 du 19 décembre 2016 relatif à l'Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers et notamment son article 4 ;  
Vu les statuts de l'ISAE-ENSMA ;  
Vu l'arrêté n°AA-2019-02 du 18 janvier 2019 portant délégation de signature financière de M. Yves NADOT ;  
Vu le courrier en date du 28 octobre 2019 de M. Yves NADOT mettant fin à sa fonction de Directeur adjoint de l'ISAE-ENSMA à compter du 28 octobre 2019 ;

## ARRETE

### Article 1

L'arrêté n°AA-2019-02 du 18 janvier 2019 portant délégation de signature financière de M. Yves NADOT est abrogé à compter du 29 octobre 2019.

### Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'ISAE-ENSMA.

Fait à Chasseneuil-du-Poitou, le 29 octobre 2019, en deux exemplaires originaux.

Le Directeur,

  
Roland FORTUNIER

### Destinataires :

- Agence comptable (original)
- Service financier (copie)
- Rectorat (copie) - transmis à M. le Recteur, Chancelier des Universités, le **30 OCT, 2019**

